

Comment accompagner l'utilisateur pour bien déclarer ?

La demande d'Aide personnelle au logement (Apl) s'effectue en ligne, sur le Caf.fr.



Dans certains cas, une attestation de loyer complétée par le bailleur, doit être adressée à la Caf
Dès sa demande, l'utilisateur doit déclarer les bonnes informations.

Tant qu'il occupe le logement, il doit veiller à toujours maintenir ces informations à jour. Tout déménagement doit être déclaré **immédiatement** via le Caf.fr.



**modifier son
profil
(situation)**



Qu'est ce qui impacte le calcul de l'aide personnelle au logement ?

Pour le calcul de l'Apl, la Caf prend en compte



L'adresse et les caractéristiques du logement, qui doit être occupé **en tant que résidence principale** (c'est-à-dire occupé au moins 8 mois dans l'année civile).



Le montant de la charge de logement mensuelle (loyer, redevance, indemnité d'occupation).



La situation familiale déclarée à la caf.
En couple, seul, avec ou sans enfants...



La situation professionnelle et les revenus des membres du foyer et de l'utilisateur.

Depuis la réforme logement 2021, la Caf récupère automatiquement la majorité des natures de ressources des allocataires.



Le propriétaire du logement ne doit être ni un ascendant ni un descendant d'un des locataires.



Les travailleurs indépendants peuvent être amenés à devoir déclarer leurs revenus tous les trimestres, il en est de même en cas de cumul activité/chômage.

Les bons réflexes du partenaire pour que l'utilisateur évite les erreurs !

La vie de l'utilisateur évolue, sa déclaration aussi !

Pour déclarer, l'utilisateur doit adopter le **bon réflexe** : caf.fr ou l'appli Caf - Mon Compte !

Il peut mettre à jour ses informations **24h/24, 7j/7**.

Une déclaration juste et des droits justes.

Je l'**oriente** vers le Caf.fr ou l'appli mobile pour déclarer ses ressources, ou signaler un changement

Je lui **rappelle** ses obligations déclaratives

Je lui explique les **avantages**

Je lui explique les **risques**



LES AVANTAGES POTENTIELS

Si l'utilisateur maintient sa situation à jour, la Caf peut étudier ses **droits potentiels** par exemple s'il :

- ❖ ne travaille plus, il peut faire une demande de Rsa;
- ❖ se sépare, la Caf prend uniquement en compte les revenus des personnes présentes au foyer ;
- ❖ souhaite déménager, une déclaration rapide permet d'éviter une interruption de droit à l'Apl.



LES RISQUES ENCOURUS

Tout ce qui a été payé par erreur doit être remboursé à la Caf. Si les informations du dossier de l'utilisateur sont **incomplètes, inexactes** ou **déclarées tardivement**, l'Apl peut être versée à tort.

S'il n'y a pas droit, il devra rembourser l'aide reçue en trop à la Caf.

Attention ! Plus l'utilisateur tarde à déclarer, plus la somme à rembourser peut être importante.

